

Québec, le 30 octobre 2013

Monsieur Stéphane Bédard  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire  
du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 13 juin 2013, la députée de Hull déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant de prendre les moyens nécessaires afin de mettre en place des cliniques-réseau en Outaouais pour permettre l'accès à une consultation médicale des patients orphelins en tout temps et dans des délais raisonnables, et de rapidement remettre à l'ordre les groupes de médecine familiale (GMF) de la région qui n'ouvrent pas la fin de semaine et qui suivent moins de patients que la cible pour laquelle ils reçoivent une subvention.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) procède présentement à la révision du cadre de gestion des GMF dans l'objectif de clarifier ses attentes envers ceux-ci. D'ici à l'adoption de ce nouveau cadre de gestion, tous les GMF dont les conventions doivent être renouvelées mais qui ne respectent pas les attentes concernant les heures d'ouverture et la cible d'inscriptions se voient octroyer un délai jusqu'au 31 mars 2014 afin de redresser la situation. À cette date, des sanctions seront effectivement appliquées aux GMF contrevenants.

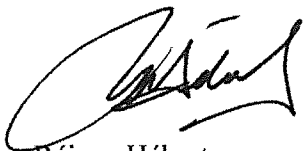
Nous notons toutefois une évolution appréciable du nombre de patients inscrits auprès d'un médecin de famille dans cette région : en effet, alors que 37 % de la population était inscrite en 2009, 56 % l'était au 31 mars 2013, ce qui constitue une augmentation de près de 20 %. De plus, la région de l'Outaouais a comblé l'ensemble des postes offerts selon leur plan régional d'effectifs médicaux en médecine de famille, soit un total de 30 postes. Pour l'année 2014, 30 autres postes seront offerts en médecine de famille, contribuant encore à augmenter les effectifs pour la région.

... 2

En ce qui concerne la mise en place de cliniques-réseau, il s'agit d'abord et avant tout d'une initiative de nature régionale. Plusieurs éléments doivent être pris en considération pour la réalisation d'un tel projet, notamment la disponibilité des ressources cliniques et médicales. Il est certain que, dans la perspective d'offrir aux patients un réel accès à un médecin de famille et des soins répondant à leurs besoins, le modèle privilégié de soins en première ligne demeure celui des GMF. Ainsi, dans la mesure où la création de cliniques-réseau s'inscrit en concordance avec le modèle de GMF, le MSSS pourrait appuyer cette initiative.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Réjean Hébert', with a large, sweeping initial 'R'.

Réjean Hébert

N/Réf. : 13-MS-05073